

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 138 (1993)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Les paras portugais  
**Autor:** Rivat, Gilles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345362>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les paras portugais

Par Gilles Rivet

Dans tous les pays du monde sans exception, les troupes parachutistes représentent l'élite des forces armées. Le Portugal, pays le plus à l'ouest de l'Europe, au passé historico-militaire prestigieux, n'échappe pas à cette règle vieille de cinquante ans.

## L'instruction

Au nombre de 1800, les parachutistes portugais sont tous volontaires mais peuvent être, soit des conscrits, soit des engagés (durant un service long de trois ans ou de carrière). Pour devenir parachutiste, le conscrit portugais ou le jeune volontaire doit subir plusieurs épreuves de base. Premièrement, il doit être apte physiquement: âgé de 17 à 22 ans, il mesure au moins 1,62 m et est capable de courir une distance de 2500 mètres en moins de 14 minutes, de sauter 0,90 mètre, de passer un portique de 5 mètres, de faire 5 élévations à une barre fixe et, dans la foulée, 40 extensions ainsi que 40 exercices abdominaux.

Durant son année de service, le para ne pourra accéder qu'à une seule spécialité, celle de tireur. Si, en revanche, il est volontaire pour trois ans, il deviendra sergent et se verra proposer différentes spécialités dont,

notamment, celles de tireur de missiles antichars, de conducteur, de tireur au mortier, d'opérateur radio, de mécanicien auto ou électrique.

Après son incorporation, la recrue commence ses classes. Cette période se divise en trois phases. Tout d'abord huit semaines consacrées à la formation militaire initiale, puis cinq semaines consacrées à la «qualification para» proprement dite.

Si un postulant parachutiste se trouve blessé lors de ses classes, il se voit éliminé des bérrets verts. Pour éviter cet affront, il arrive souvent que, malgré leurs blessures et après un bref passage à l'infirmerie ou à l'hôpital, les jeunes postulants paras rejoignent volontairement leurs camarades, ceci en dépit de plâtres ou de bandages qui, dans de nombreuses armées, leur vaudraient une permission de convalescence.

Sept semaines minimum sont enfin réservées à l'apprentissage d'une spécialité, ce qui correspond bien entendu au temps nécessaire à acquérir la spécialité de base, celle de tireur.

Une fois brevetés paras opérationnels, les élus rejoignent l'une des compagnies de combat ou de ser-

vices de la Brigada Cacadores Paraquedistas (brigade aéroportée).

Selon un adjudant-chef français rencontré sur la base de Tancos, les troupes parachutistes portugaises font sans aucun doute partie des meilleures d'Europe.

## Le matériel

Depuis quelques années, un effort a été fait par l'état-major portugais pour doter les unités de choc d'un matériel plus récent et plus performant, ainsi le fusil d'assaut israélien *Galil* de calibre 5,56. En revanche, par conservatisme ou plutôt parce que les stocks étaient considérables, le pistolet allemand *Walther P-38* de 9 mm est conservé. L'armement collectif s'articule autour du fusil mitrailleur *Galil* et de la mitrailleuse *MG-3*. A noter que celle-ci est en voie d'être remplacée par la *FN MAG* de calibre 7,62. L'armement antichar se compose du *LAW*, du *Carl Gustav* et du *Milan*. Les pelotons mortiers sont équipés de pièces de 81 mm et de 120 mm de fabrication française. Enfin, à terme, les paras portugais vont recevoir des missiles antiaériens américains *Stinger*.

Cinq types de véhicules composent le parc automobile. Il y a bien entendu le



Un officier prépare sa prise de décision (Photo G. Rivet).

4 x 4 de construction nationale et d'origine française, le UMM, que l'on trouve dans toutes les unités de l'armée portugaise, le légendaire Mercedes U600L Unimog, immortalisé notamment par les guerres d'Afrique. Le transport lourd est encore assuré par des Mercedes mais de type 1013 A/36.

Depuis plus d'un an, les paras disposent de deux véhicules spéciaux, l'*Esargo*, un véhicule 6 x 6 transport de troupes mais surtout tracteur pour le mortier lourd de 120 mm, et le FAV, un buggy équipé d'une mitrailleuse de 12,7 ou d'un lance-grenades de 40 mm servant à la reconnaissance rapide en profondeur.

Très rapides (plus de 130 km/h), ces véhicules sont largables. «Seul obstacle, leur prix!», dira le colonel Adelino Martins, commandant l'école aéroportée.

A l'exemple des autres armées européennes, le Portugal décide au début des années 1950 de se doter d'unités parachutistes. En août 1951, les premiers volontaires, un officier et une dizaine de sous-officiers de la force aérienne, sont envoyés à Pau, en France, pour passer le brevet de parachutiste puis, dans la foulée, celui d'instructeur.

Il faudra attendre deux ans pour que la formation des futurs instructeurs continue à l'école para espagnole d'Alcantarilla. Ce n'est qu'en avril 1955 que 230 volontaires sont envoyés en Espagne pour être brevetés (188 réussiront). Quatre mois plus tard, le Batalhão Cacadores Paraquedistas est mis sur pied, qui devient, le 26 mai 1956, le 21<sup>e</sup> bataillon léger d'infanterie parachutiste (BCP). L'unité est stationnée sur la base aérienne N° 3 de Tancos et devient, l'année suivante, l'Ecole des troupes aéroportées.

Cette même année, une nouvelle fournée de cadres part au Brésil pour apprendre les techniques de saut héritées des Américains, tandis que la première promotion para est qualifiée au Portugal. A partir de 1961, le Portugal commence à intervenir massivement dans ses colonies africaines. Les trois compagnies du 21<sup>e</sup> BCP, fraîchement formées, sont alors envoyées à Luanda, en Angola, pour combattre la rébellion. Le BCP devient, en mai 1961, Regimento Cacadores Paraquedistas avec Tancos comme base aérienne.

Vu l'engagement toujours plus important du Portugal contre les rebelles, des unités aéroportées vont être créées: le 12<sup>e</sup> BCP (1966-1974) qui combattra en Guinée-Bissau, le 22<sup>e</sup> BCP (1962-1976) stationné au Portugal avec le 30<sup>e</sup> BCP (1962-1976), et les 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> BCP présents au Mozambique (1962-1975), sans compter le 21<sup>e</sup> BCP stationné en Angola (1961-1975).

Ces conflits vont prendre une telle ampleur que plusieurs unités spécialisées dans la lutte anti-guérilla sont mises sur pied. A partir de 1970, des groupes spéciaux parachutistes (GEP), composés d'autochtones et encadrés par des officiers portugais, combattent avec succès la guérilla toujours mieux armée.

Au Mozambique, une unité parachutiste de reconnaissance profonde, dépendant des services secrets, est formée, composée exclusivement de guérilleros repents. Après l'abandon des territoires africains en 1974-1975, les unités parachutistes sont réorganisées. Le régiment de chasseurs parachutistes est dissous, les paras étant regroupés au sein de la BETP (Base Escola de Tropas de Para). Un an plus tard, une brigade (Brigada Cacadores Paraquedistas) est constituée, comprenant la BETP (Tancos) ainsi que les BOTP 1 (stationné à Lisbonne-Monsanto) et BOTP 2 (Aveiro-San Jacinto). Les BOTP (Base Operaciones de Tropas de Para) sont une sorte de groupement para d'intervention rapide.

G. R.



Les FAV servent à l'exploration (Photo G. Rivet).

Les parachutistes portugais, comme de nombreuses troupes parachutistes occidentales, font appel pour leurs largages au quasi incontournable C-130 Hercules. Cinq de ces appareils équipent aujourd'hui la force aérienne portugaise. À ces appareils s'ajoute un mini Transall de fabrication espagnole, le Casa C-212 Aviocar. Voilà des indices de l'influence française et américaine sur l'entraînement des paras. D'autre part, les parachutes utilisés sont, soit des EFA 672 français, soit des MT 1-XX américains.

## Articulation

Récemment encore, les unités paras étaient organisées autour des groupements opérationnels appelés BOTP (Base Operaciones de Tropas de Para), le 1<sup>er</sup> stationné à Lisbonne et le 2<sup>e</sup> à Aveiro, ainsi que

du bataillon-école de Tanços et du QG à Lisbonne.

Aujourd'hui, les BOTP 1 et 2 ont été dissous pour former la nouvelle Brigada de Paraquedistas Ligeira ou BRIPARAS qui comprend un état-major, une compagnie de commandement, trois bataillons

de combat, les 11<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> BPARAQ ainsi que le 31<sup>e</sup> BCP.

A cela s'ajoutent le GOAT (Grupo Operacional Aero-Terrestre) et le GOAS (Grupo Operacional de Apoio e Serviços). «Cette réorganisation des unités paras s'imposait, déclare le senhor brigadier Fereira Pinto, commandant des troupes aéroportées, car nous appartenons à l'OTAN et nos troupes se doivent d'être au standard, tant tactique que matériel, des autres pays européens. Aussi notre effort se porte sur la mise en place de structures plus souples. Nous expérimentons au 11<sup>e</sup> BPARAQ, par exemple, le peloton mortiers de 81 mm à la place de deux sections traditionnelles, ce qui assure un appui de feu plus manœuvrable pour l'unité».

Cependant, la grande «révolution» au sein des paras est leur rattachement



L'Esargo tracte un lance-mines de 12 et porte ses servants (Photo G. Rivet).



Poste de tir Milan (Photo G. Rivet).

G. R.

à l'armée de terre, car depuis leur création, les bérrets verts dépendaient des forces aériennes. Cette décision majeure, qui est loin de faire l'unanimité chez les officiers paras, devrait permettre la création d'une véritable force d'action rapide qui regroupera aussi les commandos et les forces spéciales de l'armée de terre et qui pourra ainsi rivaliser en hommes et en matériel avec ses alliés occidentaux.

## Limites des opérations parachutées dans les années 1990

«Une opération aéroportée d'envergure chez l'adversaire n'est plus envisagée si un degré élevé de maîtrise de l'espace aérien et des systèmes sol-air adverses n'est pas garanti.

En revanche, l'aéroportage avec des avions de transport tactique (*C-130 Hercules, C-160 Transall*), capables de poser des chargements importants sur des terrains sommairement aménagés, reste parfaitement possible. Ce mode de transport est en effet peu sensible à la menace sol-air. Il offre de plus l'avantage que les troupes transportées peuvent immédiatement combattre, dès la sortie de l'avion.

Dans un contexte de crise de faible intensité, on peut envisager des parachutages de personnel et de matériel, par exemple pour prendre le contrôle d'un aérodrome et pour assurer la sécurité minimale des atterrissages des avions de transport tactiques qui acheminent le gros de la force.

Dans une situation plus «sévère» il peut y avoir des infiltrations de petites équipes de commandos parachutés à l'intérieur des lignes.»

### **Paul-Emile de Montlebon**

«Le parachutage sur avion de transport tactique», *Défense nationale*, août-septembre 1993, p. 196-197.